

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 17 novembre 2020, à 10h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**AVIS DE CONVOCATION :**

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Aliénation du lot no. 6 303 453 situé dans la rue des Entreprises à Gestion Éric Larivière Inc.;
- Demande en dérogation mineure par Groupe R.M. Breton Inc. concernant le frontage et la superficie du lot projeté no. 6 405 326 en remplacement des parties de lot no. 6 363 250 et no. 6 257 491;
- Acceptation de la promesse d'achat signée avec Groupe R.M. Breton Inc. pour l'acquisition d'une parcelle du lot no. 6 257 491;
- Aliénation d'une partie du lot no. 6 363 250 à Breton Entreposage Inc.

213-11-2020

**ALIÉNATION DU LOT NO. 6 303 453 SITUÉ DANS LA RUE DES ENTREPRISES À GESTION ÉRIC LARIVIÈRE INC. :**

Considérant que la Municipalité de Saint Bernard est propriétaire du lot no. 6 303 453 du cadastre du Québec faisant partie de son parc industriel;

Considérant que Gestion Éric Larivière Inc. désire acquérir le lot no. 6 303 453 donnant une superficie de 18 648 pieds carrés;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat signée avec Gestion Éric Larivière Inc. concernant la vente du lot no. 6 303 453 d'une superficie de 1 732.5 mètres carrés pour un montant de 27 972.00 \$ plus 2 416.76 \$ pour le réseau de gaz naturel pour un montant total de 30 388.76 \$ plus les taxes.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié pour la vente du lot no. 6 303 453.

214-11-2020

**DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE PAR GROUPE R.M. BRETON INC. CONCERNANT LE FRONTAGE ET LA SUPERFICIE DU LOT PROJETÉ NO. 6 405 326 EN REMPLACEMENT DES PARTIES DE LOT NO. 6 363 250 ET NO. 6 257 491 :**

Considérant la demande en dérogation mineure par Groupe R.M. Breton Inc. concernant le lot projeté no. 6 405 326 relativement au frontage et à la superficie minimale requise pour la création d'un nouveau lot tel que montré au plan de la minute numéro 430 de M. Étienne Paré-Cliche, arpenteur-géomètre;

Considérant que le lot no. 6 257 491 est situé en zone industrielle I-5;

Considérant qu'il n'y a plus de terrain disponible dans le parc industriel;

Considérant que la vente de la lisière de 32 pieds par la municipalité ne nuira pas à la prochaine phase de développement du secteur industriel;

Considérant que le lot projeté no. 6 405 326 n'est pas pour l'instant relié aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

Considérant que le frontage du lot projeté sera de 21,34 mètres soit le minimum requis lorsqu'un terrain est relié au réseau d'aqueduc et d'égout;

Considérant que la superficie projetée du lot no. 6 405 326 sera de 1 706,6 mètres carrés;

Considérant que le frontage et la superficie dérogent au règlement de lotissement no. 188-2008;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la dérogation mineure concernant le frontage et la superficie du lot projeté no. 6 405 326 en remplacement des parties de lot no. 6 363 250 et no. 6 257 491.

215-11-2020

**ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT SIGNÉE AVEC GROUPE R.M. BRETON INC. POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DU LOT NO. 6 257 491 :**

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,  
Appuyé par M. Jacques Lirette,  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la promesse d'achat signée le 16 novembre 2020 avec Groupe R.M. Breton Inc., concernant l'acquisition d'une parcelle du lot no. 6 257 491 pour un montant de 2 158.88 \$ plus les taxes applicables, d'une superficie de 2 421.8 pieds carrés situé au coin de la rue des Entreprises et du rang Saint-Édouard afin de régulariser la situation.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié pour l'acquisition d'une parcelle du lot no. 6 257 491.

De plus, le conseil municipal mandate la notaire Jacinthe Breton pour effectuer le contrat notarié.

216-11-2020

**ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT SIGNÉE AVEC GROUPE R.M. BRETON INC. POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DU LOT NO. 6 257 491 :**

Considérant que la Municipalité de Saint Bernard est propriétaire du lot no. 6 363 250 du cadastre du Québec faisant partie de son parc industriel;

Considérant que Breton Entreposage Inc. désire acquérir une partie du lot no. 6 363 250 donnant une superficie de 8 395.8 pieds carrés afin d'y construire un bâtiment d'espaces locatifs;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat signée avec Breton Entreposage Inc. concernant la vente d'une partie du lot no. 6 363 250 d'une superficie de 8 395.8 pieds carrés pour un montant de 20 989.50 \$ plus les taxes.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié pour la vente d'une partie du lot no. 6 363 250.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière